

FEDERATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS C.G.T.
263 rue de Paris - Case n° 424 - 93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01.55.82.89.30 - Fax : 01.55.82.89.29

E-MAIL : contact@portsetdocks.org

Documentation Générale n° 28
Circulaire Portuaires n° 07
(Dockers + salariés des établissements portuaires)

Montreuil,
le 17 mars 2016



Chers camarades,

Le 16 mars 2016, la Commission Technique des travailleurs portuaires s'est réunie à Fos.

Elle a tiré tous les enseignements de la nouvelle situation politique et syndicale que nous vivons.

Le 09 mars, marque le début d'une mobilisation de fond, qui conteste les choix libéraux, pro-patronaux de ce gouvernement. Les Travailleurs portuaires et les Ouvriers Dockers ont bien pris la mesure de la période qui s'ouvre devant nous, période historique à laquelle nous sommes confrontés.

La loi « Travail El-Khomri » est un condensé de toutes les aspirations patronales ! S'attaquer au travail, et aux acquis du Code du Travail, qui rétablissent à minima le lien de subordination (du travailleur face au patron) lié au contrat de travail, c'est directement s'attaquer aux Travailleurs, aux Citoyens.

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T.
APPELLE TOUS LES TRAVAILLEURS PORTUAIRES ET LES OUVRIERS DOCKERS DE
France
à FAIRE 24 HEURES D'ARRÊT DE TRAVAIL LE 24 MARS et le 31
MARS

AVEC PARTICIPATION MASSIVE AUX INITIATIVES LOCALES

C'est un temps fort de grève et de manifestations

Nous dénonçons la logique générale de ce projet qui remet en cause les acquis obtenus par nos anciens par la lutte. Tous nos acquis sont issus de la lutte !

Alors que nous avons finalisé par la LOI la pérennisation de la profession de Dockers et donc le renforcement et le respect de la Convention Collective Nationale Unifiée (CCNU), bien commun de tous les travailleurs portuaires, le gouvernement entend remettre en cause :

- La hiérarchie des normes.
- Le principe de faveur.
- La représentativité syndicale à l'entreprise et dans les branches.

Pour la Fédération Nationale des Ports et Docks, la négation de l'action syndicale, de la représentation des Travailleurs est un déni de démocratie sociale, plaçant les patrons en situation de gérer leurs entreprises sans contre-pouvoir. Le travailleur est la variable d'ajustement.

Le « référendum » ou l'accord d'entreprise, considérés comme étant au plus près de la réalité des travailleurs, relève de la supercherie politicienne. Serions-nous, les travailleurs syndiqués, déphasés des salariés.... De plus ils nient le poids hiérarchique du patron et de sa hiérarchie sur les salariés !

On nous conteste la légitimité à représenter les travailleurs au prétexte que seuls 10 % sont syndiqués en France... Mais que font-ils ces détracteurs du vote dans les entreprises ? Car c'est bien les travailleurs, les syndiqués qui donnent mandat au syndicat pour agir, négocier, organiser la lutte, revendiquer et gagner des acquis !

FAISONS ECHEC A CE PROJET ARCHAÏQUE !

***Mobilisés, revendicatifs, en lutte, en grève et en manifestations
le 24 mars et le 31 mars !***

***LES 24 ET 31 MARS
SONT DES OBJECTIFS NATIONAUX FORTS ET
INTERPROFESSIONNELS INCONTURNABLES QUI PEUVENT APPELER
UNE ELEVATION DU RAPPORT DES FORCES !***

**Tous unis, solidaires et combatifs
au sein de la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T.**

Recevez, Chers Camarades, notre salut fraternel et syndicaliste.

Le secrétariat